

LA GAZETTE DE LA TOUR



N° 32

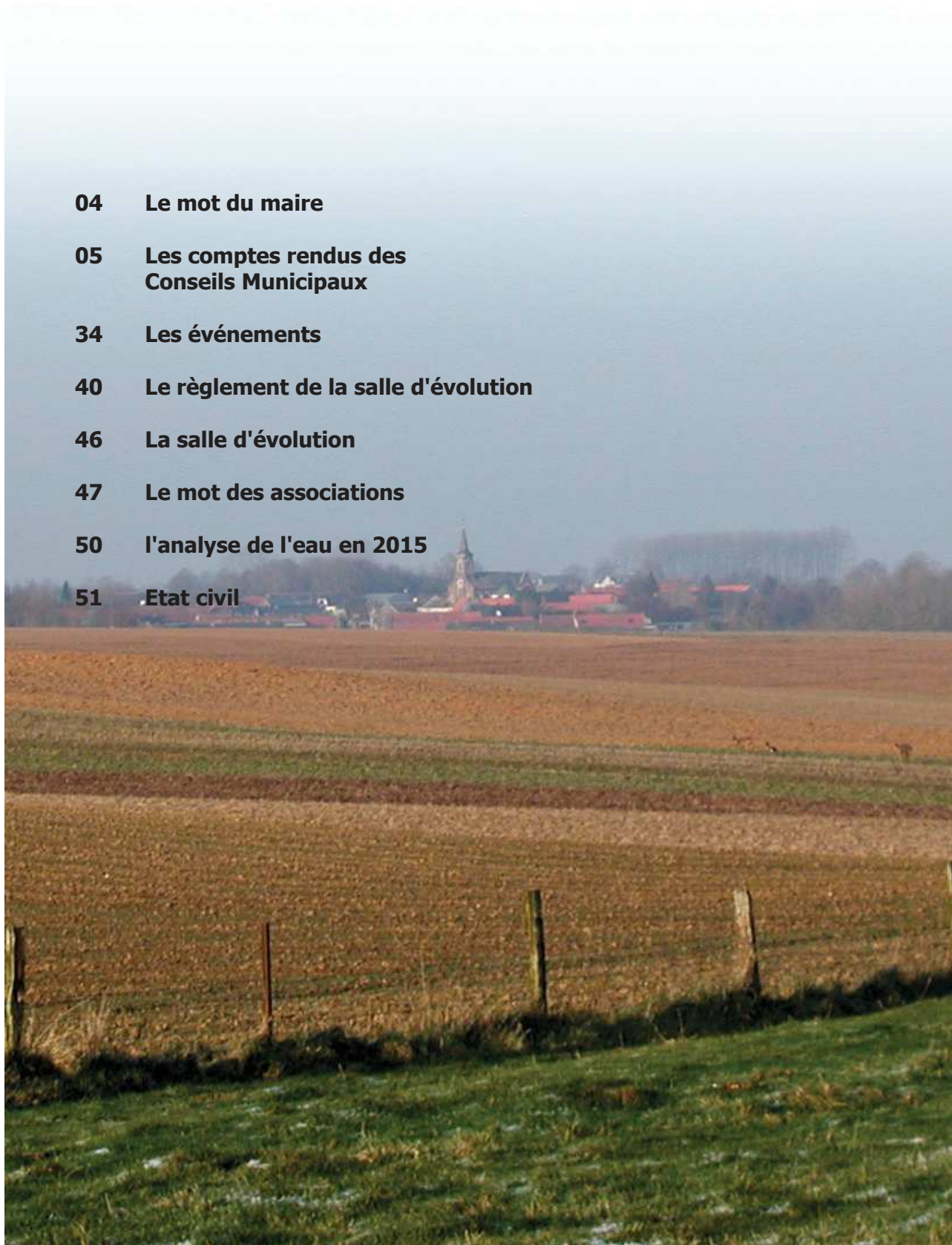
Mars 2015 – Avril 2016

Commune de Bailleulmont



La gazette de la tour n°32

- 04** Le mot du maire
- 05** Les comptes rendus des
Conseils Municipaux
- 34** Les événements
- 40** Le règlement de la salle d'évolution
- 46** La salle d'évolution
- 47** Le mot des associations
- 50** l'analyse de l'eau en 2015
- 51** Etat civil



Le mot du Maire



Chères Bailleulmontoises, chers Bailleulmontois,

Je suis heureux de vous présenter ce bulletin municipal n° 32 malgré un peu de retard.

L'année 2015, avec ses projets et ses réalisations, est passée très vite.

Comme nous l'avions prévu au début de notre mandat, nous avons poursuivi différents travaux.

Des réfections de voiries ont été réalisées voie de Bavincourt, rue du Crinchon, dans l'impasse rue de la Poste et dans l'entrée du chemin des Annelles.

Concernant le cimetière, une rampe d'accès a été installée afin de permettre à tous une entrée sécurisée.

Le chauffage de l'église a été modifié : nous sommes passés à l'électrique. Cela nous permettra d'être aux normes de sécurité et de faire des économies pour la commune.

Dans cette période de commémoration, le monument aux morts a été restauré par des bénévoles. Nous leur en sommes reconnaissants.

Enfin, ayant eu le plaisir d'apprendre la réouverture d'une classe de CP pour la rentrée des classes 2015-2016, nous avons réaménagé la salle, rénové le matériel et remplacé certaines tables. La cour de l'école a aussi été refaite avec un revêtement en enrobé et le grillage a été remplacé. Ainsi, les enfants ont été accueillis dans un espace agréable et sécurisé.

Quelques projets sont toujours à l'étude et l'année 2016 va en voir l'aboutissement.

C'est le cas, par exemple, du projet concernant la sécurité routière dans notre village.

L'année 2016 a commencé par un départ en retraite, celui de Jean-Pierre Poumier en mars dernier. Comme certains l'ont peut-être constaté, il a été remplacé par Cyril Plaisant qui se chargera des espaces verts, mais aussi de l'entretien des bâtiments. Nous savons qu'il remplira avec sérieux sa fonction de nouvel employé communal. Nous remercions à nouveau chaleureusement M. Jean-Pierre Poumier et souhaitons la bienvenue à M. Cyril Plaisant.

Nous remercions l'ensemble des associations pour leurs animations au sein du village.

À tous, le Conseil Municipal, les membres du CCAS et moi-même vous souhaitons de poursuivre votre année 2016 dans la joie, le bien-être et la convivialité et nous faisons notre maximum pour y contribuer.

Bien à vous,

Jacques Carpentier





Réunion du 17 Avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril, à 20^h 15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. Jacques CARPENTIER, Maire, suite à une convocation en date du 10 avril 2015, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents: tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de
Absents excusés: M. Sabine COUDRIER, donne procuration à M. Denis PLAISANT, M. Philippe DEBAULT donne procuration à M. Jean Michel JAOUX, et M. Pascal GAVEAU donne procuration à M. Thomas BONNELLE.
Secrétaire de séance: Thomas BONNELLE

* * * * *

* COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte de gestion 2014, dressé par M. WINETZ, Receveur municipal, présente un montant de dépenses et de recettes conforme avec la comptabilité administrative communale.

Le compte administratif 2014, dressé par M. CARPENTIER, Maire, est présenté à l'assemblée et fait apparaître un résultat positif de 28 358,31 € en fonctionnement et 24 491,23 € en investissement pour l'exercice 2014. Au 31 décembre 2014, l'excédent total est donc de 52 849,54 € qui se répartit ainsi:

- 100 341,10 € en fonctionnement

- 24 480,83 € en investissement

Après délibération et vote, le compte administratif est approuvé à l'unanimité et l'affectation des résultats au budget primitif 2015 sera faite de la façon suivante:

- 100 341,10 € en fonctionnement - compte 051
- 24 480,83 € en investissement - compte 002

* VOTE des TAUX 2015

Avant de voter le budget 2015, il faut se pencher sur l'équilibre des taxes locales. Pour rappel, les taux 2014 sont les suivants:

Taxe d'habitation 22,92%

Taxe Foncier Bâti 14,28%

Taxe Foncier Non Bâti 48,02%

Après délibération et vote (11 pour, 0 contre) le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes communales pour l'année 2015.

Taxes	Bases	Taux	Produit attendu
Habitation	184500	22,92%	42287
Foncier Bâti	109600	14,28%	15651
Foncier Non Bâti	39000	48,02%	18728
			<u>76666</u>

* BUDGET PRIMITIF 2015

Un exemplaire de ce budget est remis à chaque conseiller présent et commenté. Le budget est équilibré en section de fonctionnement à 294109,02 € et en section d'investissement à 26053,27 €.

En fonctionnement, le contrat de location avec Reprothèque pour le photocopieur a été relu et un seul copieur regroupe toutes les fonctions Copie - Scan - Fax et Couleur.

En ce qui concerne les abonnements téléphoniques, un audit va être réalisé par Orange pour voir si l'on peut regrouper certaines lignes (2 lignes mairie - 2 lignes école - suppression du fax, ...)

Concernant les produits de traitement, ils ne peuvent plus être utilisés par l'agent communal qui n'a pas ses certi-phyto. Peut-être

faudra t'il envisager de faire procéder au traitement par une entreprise spécialisée.

En investissement, construction du parking et du local technique (sans use autre forme, sans fondations).

Le budget ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

* QUESTIONS DIVERSES

1) SIVON de PAS EN ARTOIS

Suite à une modification de ses statuts, le SIVON de Pas demande la désignation d'un titulaire (au lieu de 2) et d'un suppléant (au lieu de 2). Après discussion, sont désignés :

Titulaire : DEDAILLY Philippe

Suppléant : GAVEAU Pascal

2) Recensement de la population

La commune va percevoir la somme de 560 € pour le recensement qui aura lieu en janvier et Février 2015. Comme il l'a été décidé lors d'une précédente réunion, cette somme sera reversée intégralement à Mme Elodie PLAISANT, coordonnatrice et agent recenseur.

M. Le Maire rappelle que depuis plusieurs recensements, il était alloué une prime supplémentaire de 100 € à l'agent recenseur. Il faut rappeler que Mme PLAISANT a également endossé le rôle de coordonnatrice communal pour le recensement 2015 (rôle précédemment tenu par M. Jansin) donc elle a eu beaucoup plus de travail.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'allouer à Mme Elodie PLAISANT une prime supplémentaire de 100 €.



2010 /

3) Revue scolaire 2015/2016

A la prochaine revue scolaire, une 5^{ème} classe sera invitée à Baillémont, ce qui engendra un nombre plus important d'enfants dans la cour.

Dr Le Fau propose de mieux récupérer la cour en supprimant la petite haie le long de la route et en reportant du grillage. D'autre part, dans la cour, il y a des "trous" où l'eau stagne quand il pleut. Il faudrait refaire entièrement la cour en macadam et en profiter pour la faire en même temps que la voirie.

4) Cérémonie du 8 Mai

Rendez-vous au Pavement aux Sports, comme chaque année. Les supports des drapeaux ont disparu, Dr Jemilly s'en occupe.

5) Bouches d'égout

L'entreprise va passer pour vérifier toutes les plaques d'égout

6) Local technique

De nouveaux devis ont été reçus pour le local, sans fondation

→ Agincourt	97,5 m ²	57338 € (bardage simple)	- 79690 € (bardage bois)
→ Algès	86 m ²	52602 € (bardage simple)	
→ Pontabatin	68 m ²	53116 € (bardage simple)	



Réunion du 12 Juin 2015

L'an deux mille quinze, le douze juin, à 20^h00, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jacques CARPENTIER, Maire, suite à une convocation en date du 2 Juin 2015, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de
Absents excusés : LOCQUET Hélène donne pouvoir à Daniel SAVAUX
Secrétaire de séance : Sabine COURRIER

* * * * *

* COMMÉMORATION de L'APPEL du 18 JUIN

Rendez-vous à 18^h00 au Monument aux Morts Dépôt de gerbe et marseillaise. Invitation au président des Anciens Combattants et au porte-drapeau M. DEMAILLY s'occupe de la gerbe et M. SAVAUX lira le discours.

* FÊTE NATIONALE

La question est de savoir si on continue à remettre des livres et des dictionnaires (enfin de enfants) des enfants s'en servent-ils encore, ou les recherches possibles sur Internet ?

Il est proposé de mettre le budget dans une animation qui bénéficierait à tous les enfants (structures gonflables).

Si la com est en travaux, les structures gonflables seront installées sur le terrain. M. Demailly recontacte la société qui les loue (avait proposé d'en installer 2 pour le prix d'1).

* PROJETS de TRAVAUX

↳ Cour de l'école

L'arasage des haies sera fait par M. BONNEUE et un grillage sera mis à la place. Un macadam sera posé dans toute la cour et un portail sera installé côté salle et fermé pour empêcher les locataires d'aller dans la cour.
Entretiens réalisés : Duffray, Coles, Balestra et Delambre
Travaux à réaliser avant fin août.

↳ Travaux de voirie

Bandurati de la route qui va chez M. BONNEUE et drainage jusque chez M. JACQUX. La route est dangereuse car terre en formation. Plusieurs solutions sont possibles pour empêcher que l'eau ruisselle et déforme la chaussée. Des devis seront demandés avec plusieurs possibilités et ensuite voir le moins coûteux et le plus efficace.

M. CARRIER précise que ce serait bien de faire un programme de travaux avec un budget alloué par ans.

Si le budget prévu pour 2015 n'est pas utilisé complètement, on pourrait envisager de faire une partie côté curateur.

M. PAUCHET signale qu'il reste une bandurati à finir après la citerne incendiée, jusqu'au panneau. Quand il pleut, les cailloux vont sur la route et c'est problématique pour la sécurité.

Après un tour de table, il apparaît que la priorité est la route qui conduit chez M. BONNEUE car dangereuse / voirie

contre 1 absence 9 mois par an) - Pour les cailloux sur la route, on peut demander à l'employé communal de les balayer quand cela est nécessaire, cela fait partie de son travail.

* FÊTES de FIN D'ANNÉE

→ Mme DUPONT propose de décorer plus le village avec des décorations en bois, à peindre.

→ Pour le spectacle de Noël et le colin des finés, il est proposé de faire un repas pour les aînés avec animation et en fin d'après midi (vers 16^h00) d'inviter les enfants pour un spectacle avec renoué de jouets et en même temps remise de quelque chose (à définir) aux aînés présents - Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer au repas, un colin sera réalisé et porté à domicile.

Il est également proposé d'ouvrir ce repas, moyennant participation, aux personnes extérieures qui souhaiteraient accompagner un aîné du village (enfants, amis, ...)

Pour le spectacle et l'animation, Mme CAUDRIER présente 3 propositions :

- 1) Totò et Luvette - 700 € - animation repas avec chansons d'Edith Piaf
⊕ clowns pour les enfants
- 2) Chérie, J'ai et Lui - 850 € - repas en chansons, orgue de barbarie (1^h et +)
⊕ ventiloquin et chansons pour enfants (1^h)
- 3) Rute - 1035 € - repas d'assort, animation musicale
⊕ clowns, magie, ventiloquin, marionette (50')

Après un tour de table, la première proposition est retenue et Mme CAUDRIER se charge de la réservation pour le dimanche 20 décembre.

Pour financer ce repas, le CCAS pourrait proposer une activité sous forme "d'atelier cuisine". A réfléchir et à voir avec le CCAS. Une réunion avec le CCAS sera programmée d'ici fin juin pour lui soumettre ces propositions.

→ 11 Novembre

Réfléchi au déroulement de la cérémonie et voir avec Michel PETIT pour le 41^e régiment. Penser aussi à travailler avec les enfants, d'autant plus qu'il s'agit du centenaire de la 1^{re} guerre mondiale.

* LOCAL TECHNIQUE

Une concertation a eu lieu avec les services de l'Archéologie. Pas de souci avec les projets d'Algeria et Kortakedis car il n'y a pas de fondation.

Pour les Bâtiments de France, également concertés, pas de problème non plus. Il faut juste habiller le bâtiment avec un bardage bois et aménager l'extérieur.

Un contact va donc être pris avec l'architecte pour faire le permis de construire.

Pour le parking, ne pas l'inclure dans le permis de construire. L'idéal serait de mettre des dalles de béton ajourées pour laisser pousser l'herbe (voir avec Michel PETIT si on peut obtenir des subventions ou insister sur l'accès handicapé).

* QUESTIONS DIVERSES

→ Association "Les Galgins": invitation à la hermine du 1^{er} Juin
à 14^h00 à Humbecamps.

→ PLU Intercommunal

Il faut désigner 2 délégués, en plus du Maire. Sont donc délégués: Thomas BONNELE

Philippe DENAILLY

→ Piscine St Martin

En Février, il y a eu un problème de chauffage (nous en sommes assurés par un contrat de 100). L'alarme s'est déclenchée mais "personne n'a bougé".

des panneaux radiants étant jugés dangereux (dicit le courrier reçu), il est donc décidé de les enlever. Un compteur ETP existant, il serait peut-être opportun d'installer un chauffage électrique.

→ RPT de Fontaine

Une clause de CP sera soumise à la lecture de Septembre 2015. Le RPT se charge donc d'acheter le matériel masquage.

Plus de TAP l'année prochaine mais une garderie le vendredi après midi (mais à définir).

Mme GAILLET prend sa retraite. Un recrutement est en cours pour pourvoir à son remplacement.

→ Projet aux fonts

M. Denailly demande si l'on peut déplacer le mât pour pouvoir laisser le drapeau en permanence car actuellement, quand on met le drapeau, il s'accroche au cap et se déchire.

Il faudrait également enlever les sapins et mettre autre chose de plus bas pour mettre en valeur le monument. À réfléchir.



Réunion du 11 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 11 septembre, à Lohon, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques Carpehier, Maire, à la suite d'une convocation en date du 06 septembre, dont un exemplaire a été affiché au tableau d'affichage municipal.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice sauf :

Absents : Claude Dupon (procuration à Philippe Demaill.) ; Francis Pauchet (procuration à Daniel Sarau) ; Pascal Gaveau (procuration à Thomas Bonnelle)

Secrétaire de séance : Sabine Coudrier

1. Travaux de Voirie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu par écrit 3 devis pour une bardature rue du château et canalisation des eaux de ruissellement. Le but est de protéger la route et d'éviter de futurs ravissements.

- L'entreprise Colas 24 190 €

- L'entreprise Dufgay 34 518 €

- L'entreprise Dalestra 29 048,70 €

Après discussions et délibérations ; 3 pour, 1 contre, 1 abstention ; le Conseil Municipal décide de recevoir l'ensemble des entreprises pour définir tout ce qui doit être fait. Les voiries seront vérifiées avant la venue de ces entreprises. Une réflexion de la voirie rue du crincher sera faite dans le même temps.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil concernant le ralentissement des véhicules dans les rues de ruissellement. Plusieurs solutions sont évoquées, une demande de radar pédagogique sera effectuée.

2. Subvention au CCAS pour les fêtes de fin d'année:

Monsieur le Maire souève la question de la subvention au CCAS. Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, il a été décidé que la subvention serait de 2000€ comme l'année précédente.

3. Cérémonie du 11 novembre:

La cérémonie du 11 novembre est prévue à 11h00.

Le maître de cérémonie sera Philippe Demailly.

Le programme:

- arrivée au monument
- montée des couleurs avec musique
- lecture de poèmes par les enfants
- lectures des messages officiels par le maire et président des anciens combattants,
- appel aux morts
- départ de gerbes
- départ pour le cimetière
- vin d'honneur avec exposition et projection de documentaires.

Le monument aux morts sera restauré par Pascal Gaveau et Philippe Demailly.

4. Eglise.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu par écrit un devis pour une protection foudre pour l'église. L'entreprise Indyléc demande 7448€.
Après délibération, le conseil Municipal décide de

demande auprès de l'assurance pour savoir si cette rénovation est indispensable.

Concernant le chauffage dans l'église, trois devis ont été envoyés par SAUVUx ELÉC : une proposition à 10 972, 21 € (plafonniers et 3 radiants), une à 4831, 42 € (pour le Chœur, le chœur, le milieu D et G) une dernière à 8619, 52 € (plafond central, chœur)
Après délibération, il est décidé qu'une demande de subvention sera faite auprès de la FDE

S. Questions diverses:

Les professeurs de l'école de Barleulmont ont envoyé un courrier pour solliciter la salle d'évolution pour des séances de sport. Après discussion, le Conseil a donné son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de la Com de Com aura lieu jeudi 17 septembre sur la loi NOTRE.

Monsieur le Maire aborde la question de Jean Noël Danvin concernant la mise à jour du site internet, cette demande a été transmise et effectuée.

Rénovation du trottoir devant Mme Defosseux, ^{celle-ci} sera faite par acquisition de chaise.

M. Daniel Sauvoux s'offusque auprès du Conseil du fait que sa fille n'ait pas été employée exclusivement pour le remplacement de Noëlle Carlieret. M. Bannelle lui répond que cette requête ne dépend pas du Conseil Municipal mais du RPI La Fontaine.

Proposition est faite à M. Sauvoux de rencontrer le président du RPI qui sera le plus à même de répondre à son incompréhension.

Les comptes rendus du Conseil Municipal

23 octobre 2015



Réunion du 23 Octobre 2015

d'an deux mil quinze, le vingt trois Octobre, à 20^h00,
le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de M^r Jacques CARPENTIER,
Maire, suite à une convocation en date du 16 Octobre 2015,
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Étaient présents: Tous les conseillers municipaux, à l'exception de:
Absents excusés: M^{me} DUPONT Jourd - donne procuration à M^r Demailly
et M^r PLAISANT Denis - donne procuration à M^r JADOUX.
Secrétaire de séance: M^{me} Sabine COUDRIER.

* * * * *

* Loi NOTRe

M^{me} la Préfète propose un "Grand Anas". La Communauté
de Communes "La Porte des Vallées" a moins de 15 000 habitants
donc elle doit fusionner mais comme elle a déjà fusionné
avec le Val du Gy, elle peut avoir une dérogation pour ne
pas fusionner une nouvelle fois. Cependant, la question est
de savoir pour combien de temps (la loi ne le prévoit pas).
Une réflexion est donc engagée avec les Communautés de Communes
d'Attiébatie et les 2 Sources (108 communes). Plusieurs réunions
ont déjà eu lieu et le sous-préfet, secrétaire général, souhaite
la fusion.

Cinq communes de la Porte des Vallées ont contacté la CVA
(sans en informer le président de la Porte des Vallées) pour se
rattacher à elle mais la CVA n'est pas intéressée.
Dans d'une réunion récente, la proposition de la Préfète est
donc "le Grand Anas". Les Présidents des différentes communautés
de Communes se sont réunis en préfecture plusieurs fois mais
la discussion n'avait lieu qu'avec "les grands".

• Quelques éléments de réflexion:

→ à la CVA, un foyer moyen (Ex de Simonsart) coûterait
400 € de plus pour la taxe d'habitation

→ les syndicats des eaux sont devenu compétence des communautés de Communes (c'est-à-dire 200)

→ 250 communes, donc 250 délégués, c'est ingérable
(Ex: le SCOT où le quorum n'est jamais atteint)

L'Attiébati accepte de se rallier à la Porte des Vallées mais c'est bien la Communauté de Communes "la Porte des Vallées" qui gère le projet de fusion. D'autres réunions vont avoir lieu donc d'autres éléments seront donnés pour pouvoir prendre une délibération fin novembre.

* Réactualisation des travaux

→ Voir de Sabiniac

Pas d'assainissement - 2 puits pour aller dans le chemin (6m de profondeur).

3 entreprises ont été contactées: Colas, Doffroy et Balestra
Colas fait un dérasement des accotements jusque chez Jean Michel Jedoux avec apport de ballast, les deux autres ne font que le dérasement.

Balestra = 13885 €

Colas = 23.117 € (avec ballast)

Doffroy = 11.275 €

M. Savary fait remarquer que les prix des puits vont de 1400 € à 1700 €, soit une différence de 300 € / puits.

→ Autres Travaux

• Impasse Rose : caniveau
Colas 495 € - Duffroy 882 € - Balstra 5068 €

• Rue d'En Bas (Impasse Delporte)
Colas 3407 € couche accrochage ⊕ enduit
Balstra 1165 € enduit bicouche

• Rue du Curichon (angle chemin du Javais)
Bardonnatier devant chez M^{lle} Hellwin et M^{lle} Jacin = bordure ⊕
caniveau plat pour amener l'eau dans le Curichon
Balstra 2780 €

Duffroy 2278 € ⊕ curage =

Colas 2551 € ⊕ curage 1855 € = 4406 €

M^{me} Pauchet précise que ce serait mieux de relever les bordures pour éviter que les cailloux ne partent.

TOTAL pour tous ces travaux :

→ Colas 38384 €

→ Balstra 27479 €

→ Duffroy 20380 € (sans impasse Delporte)

Un tour de table est fait pour connaître l'avis de chacun.
M^{me} Bardonnatier précise qu'il aurait été mieux de donner à chacun une copie des documents de façon à mieux suivre les propositions de chaque entreprise. Elle fait donc confiance

à ceux qui s'y connaissent dans le domaine ébénier.

M. Pauchet est contre 1 chose, donc contre tout pour le package. Il faut demander plus de précisions aux entreprises.

M. Bonelle fait remarquer que lors de la dernière réunion, on avait une facture par type de travaux (et non un package).

Pour le chemin de Bevisiaut et le car d'école, on avait € 33128€

Avec le package pour tous les travaux, on avait € 38384€

Pour le rue du Cinchon, on peut faire remonter les bordures en profitant que les entreprises sont là.

M. LOCQUET fait également confiance pour que ce soit bien fait.

Il en ressort de ce tour de table que c'est l'entreprise Colas qui est retenue.

- Concernant la cour d'école, le grillage n'est pas assez descendu par endroit et en plus, il y a des flaques. Colas va venir faire les rectifications.

* CEREMONIE du 11 NOVEMBRE

- Le modèle d'invitation va être retouché et imprimé en couleur

- Pour la participation des écoles, réponse définitive le 2/11 (conseil d'école). des élèves du collège vont lire une lettre.

- M. Christophe PAYERL va prêter des objets pour l'exposition dans la salle, visible après le dépôt des gerbes au Monument aux Morts et au cimetière et dépôts de petites croix (croix) au Camé anglais.

- M. Pascal GAVEAU représentera le Commonwealth

- Le nettoyage des Jouvets aux Sports sera terminé ce week end par Mrs Gaveau et Jouvilly et le nettoyage par Mr et Mme DUPONT. Le désherbage est à refaire.
- Dico. voir celui de la salle et faire des essais pour le discours.
- Pour les perles, même budget que l'an dernier - Mr Jouvilly s'en occupe. Il pense qu'il s'est pas réussi à avoir des bleuets.
- Le président des Anciens Combattants ne veut pas lui le discours.

* QUESTIONS DIVERSES

- Couper ligne téléphonique suite à un incident.
Mr Georges DREVIT veut donner un bout de terrain pour mettre le poteau mais il faut un acte notarié et payer un géomètre, environ 2500 €.
Le Conseil Municipal refuse cette proposition, trop coûteuse.

- Eglise
- Un 2^{ème} paratonnerre n'est pas obligatoire. Par contre, si l'on fait des travaux sur le toit, il faudrait en profiter pour le faire en même temps mais ce n'est pas une obligation.
- L'entreprise Paschal a contrôlé le beffroi. Des petits travaux sont à faire :
- reprise en état de la descente = 1375 €
- traitement des poutres intérieures = 1303 €

Il est décidé de faire d'abord le traitement des poutres et le renvoi en état de la descente sera effectué l'an prochain.
- Pour le chauffage, il avait été retenu le moins cher (1891 €)

Une demande de subvention sera demandée à la FDE (50% avec un plafond de 2500€) - Le changement des halozes sera donc fait l'année prochaine.

→ Circonscription

- Le sac de calcaire est à mettre en peinture (soit même peinture que le banc)

- Pour le mois courant, M. le Maire précise qu'il a relancé l'estimeu maintes et maintes fois. Il faut donc lui donner une date butoir à respecter sinon il y aura paiement d'indemnités de retard.

→ Indemnité de responsabilité du régisseur

M. le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Mme Patricia FOURNIER, régisseur, dans lequel elle demande une indemnité de régisseur à raison de 110 €/an.

En effet, cette fonction la rend personnellement et pécuniairement responsable et à ce titre, elle a dû prendre une assurance personnelle spéciale.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette indemnité.

M. le Maire précise qu'un coffre fort va être installé pour pouvoir y déposer l'argent de la régie en toute sécurité.

→ Téléphonie

Les 2 lignes téléphoniques de la Maire (0321 et 09) ainsi que celles de l'école sont maintenant regroupées et seuls les deux numéros en 03.21 sont fonctionnels. Cela fera gagner environ 760 €/an pour les 2 abonnements.

→ Bibliothèque

Mme Elodie PLAISANT a bientôt terminé de répertorier et de ranger les livres par catégories.

→ M. FOURNIER va perdre sa retraite en Février. Une vacance de poste sera adressée au Centre de Gestion et un recrutement sera demandé par le dépôt d'une offre d'emploi.



Réunion du 27 Novembre 2015

d'an deux mille quinze, le vingt sept Novembre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jacques Carpentier, Maire, suite à une convocation en date du Novembre 2015, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents - Tous les conseillers municipaux en exercice.

Secrétaire de séance - Mme COURRIER Sabine

* * * * *

* Loi NOTRE

Réunion de la Communauté de Communes "de Porte des Vallées" hier pour l'avancement du projet de fusion.

Il avait été annoncé que la "clause de veto" pourrait s'appliquer car moins de 15 communes hésitent, et fusion certaine mais c'est faux. La Préfète peut, du jour au lendemain, abroger cette clause, donc il vaut mieux fusionner.

Une réunion avec les différentes communautés de communes et la Préfète a eu lieu. Osantis Jauguier est écarté car a un gros projet - Canal Seine Nord (ne veut pas partager).

La Communauté de Communes "de Porte des Vallées" a dû prendre une décision et un vote a mais l'assemblée a eu lieu.

- "Grand Annes" - 33 contre - 6 pour - 4 abstentions

- Fusion 3 Interco - 6 contre - 30 pour - 7 abstentions

Un tableau représentant les compétences de la CVA et de la Porte des Vallées a été distribué à chaque conseiller.

Ex. on peut constater que la CVA n'a pas la compétence "petite enfance", donc cela revient aux communes (coûts supplémentaires)

M. Le Nain fait lecture d'un courrier de M. RAPPENEAU qui n'est pas d'accord sur les chiffres donnés concernant la CVA. Toutes les communes de "La Porte des Vallées" doivent délibérer pour le 15 décembre. En mars 2016, le CACI se réunira pour délibérer et ensuite le Préfet annoncera les décisions prises pour mise en place en 2017.

Si fusion avec la CVA, impôt transport pour les entreprises de plus de 9 salariés = 0,80% de la masse salariale.

Après vote du Conseil Municipal:

→ "Grand Anas" = 11 CONTRE

→ Fusion 3 Inter Co = 11 POUR

* TOUR de GARDE des ELECTIONS

Les 6 et 13 décembre ont lieu les élections régionales. Il est procédé à l'élaboration du tableau des tours de garde.

* TRANSFERT COMPÉTENCE "TRÈS HAUT DÉBIT"

La compétence en matière de réseaux de communications électroniques était jusqu'à présent donnée aux communes. Le Syndicat Mixte "Nord/Pas de Calais numérique" est désormais compétent en cette matière et demande aux EPCI d'acquiescer cette compétence pour pouvoir adhérer au Syndicat.



Pour pouvoir adhérer au Syndicat, la Communauté de Communes "La Porte des Vallées" doit avoir l'accord des communes membres. Le Conseil Municipal approuve donc le transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la Communauté de Communes "La Porte des Vallées" et approuve l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte.

* SUBVENTION à la SOCIÉTÉ de CHASSE

Dr Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du président de la Société de Chasse ainsi que le bilan pour l'octroi d'une subvention.

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 600 € (10 par et 1 abstention).

* DÉPART Dr Jean-Pierre POUJOL

Dr POUJOL part à la retraite au 1^{er} Février 2016. Une déclaration de vacance de poste et une offre d'emploi vont être déposés sur le site internet du Centre de Gestion. La Commission "recrutement" composée de Drs Thomas BONDEUR, Francis PAUQUET et Jacques CARPENTIER se réunira après réception des candidatures.

Dans l'arrêté de nomination de 2014, les horaires d'été et d'hiver n'avaient pas été mentionnés (moins d'heures de novembre à janvier).

* REPAS des AÎNÉS

Il aura lieu le Dimanche 20 Décembre 2015 (CAS avec le concours du Conseil Municipal).

Repas gratuit pour les plus de 65 ans et 25 € pour la famille et/ou les amis.

Le Conseil Municipal est invité à y participer.

* VOEUX du MAIRE

Mr GAVEAU propose que le Conseil Municipal se place à côté du Maire comme cela se fait dans beaucoup de communes. Ils auront lieu le Dimanche 10 Janvier 2016 à 11h00. Comme en 2015, navettes à Tartine.

* QUESTIONS DIVERSES

→ F.D.E

Le FDE demande une dérogation pour la redevance due aux communes pour l'occupation du domaine public par les chantiers de travaux concernant les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité (pour 2015 = 19,70 €). Le Conseil Municipal donne son accord pour l'instauration de cette redevance.

→ Salle d'événement

Mr le Maire informe l'assemblée que ces derniers temps, des locataires de la salle ne lavaient pas de vaisselle mais

par contre demandaient, des plats, des plateaux, des tasses, ...
et rien n'est prévu dans ce cas dans le règlement.

Après discussion, un forfait "accusaires" de 15 € sera
demandé si la situation se reproduit. Le règlement sera
modifié en ce sens.

→ M. DENAILLY remercie le Conseil Municipal pour
la cérémonie du 11 Novembre, M. GAUVEAU pour son aide
et M. SAVAUX pour le micro.

Il demande si la Commune peut acheter un projecteur.

→ Décor de Noël

Il faut penser à l'emplacement des sujets de Noël qui
ont été réalisés par M. DENAILLY (pour la découpe) et Mme
DUPONT (pour la peinture).

- Crèche et rois mages = à côté du serain à l'église

- Père Noël = 1 dans la cour d'école et un près de chez Mme Loquet

Mme Dupont précise qu'il y a des bougies à terminer.

Rendez-vous le samedi 5 Décembre 2015 à 10^h30

→ M. JADOUX propose de commencer les réunions par la lecture
du compte rendu de la réunion précédente.

Mme COUDRIER fait lecture du compte rendu de la réunion du 30 octobre



Réunion du 5 Janvier 2016

L'an deux mille seize, le quinze janvier à 20^h05,
le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de M. Jacques CARPENTIER, j'ai
eu suite à une convocation en date du 24 Décembre 2015, dont
un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice
à l'exception de Mme David DUPOND et Héléne LOQUET et
M. Denis PLAISANT.

Secrétaire de séance : Sabine COUDRIER

* * * * *

* CÉRÉMONIE des VOEUX

Des devis seront demandés à M. BURBURE et LOISEAU
pour 250 valises et 300 chaussettes.

Pour la préparation - Daniel, Sabine, Jacques et Thomas
Rendez-vous à 8^h00 à la salle.

* QUESTIONS DIVERSES

→ Remplacement de l'employé communal

Une information sera distribuée dans la commune pour
informer du recrutement d'un agent communal en remplacement
de M. Jean-Pierre POUJIER qui part à la retraite le 1^{er} Mars.
La Commission de recrutement examinera mercredi, tous les
13/01

candidatures reçues.

↳ Chauffage église

Le FDE nous a informé qu'elle attribue une subvention de 1187 €. Reste à charge pour la commune 3704 €.

↳ Cérémonie du 11 novembre 2016

Mrs Demailly et Gabeau proposent de prendre contact avec une troupe pour faire la reconstitution de la guerre 39/45 au 11 novembre 2016. Une rencontre avec cette association sera programmée lors de la prochaine réunion de Conseil.

↳ Voie de Noyelles

Réviser panneau avec le nom de la rue et si toutes les maisons ont un numéro.

↳ M. PAVCHET précise qu'il a deux remarques à faire :

- les comptes rendus sont absents du site
- la 2^e remarque sera évoquée lors de la prochaine réunion car trop d'absents.

Les comptes rendus du Conseil Municipal

29 janvier 2016



COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 29 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier à 20 H 00, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Jacques CARPENTIER, Maire, suite à une convocation en date du 22 Janvier 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de
Mr Denis PLAISANT qui a donné procuration à Mr Pascal GAVEAU
Mr Jean-Michel JADOUX qui a donné procuration à Mr Philippe DEMAILLY
Secrétaire de séance : Sabine COUDRIER

*** PREPARATION du 11 NOVEMBRE : Présentation du projet**

Deux membres de l' « Association d'organisation de reconstitutions et d'expositions sur les conflits passés pour le devoir de mémoire » dont le siège social se trouve à INCHY-EN-ARTOIS, sont venus présenter le projet pour la cérémonie du 11 Novembre 2016.

Pour le jour du 11 Novembre, le vendredi, 5 personnes en tenue (1 français, 2 américains, 1 allemand et 1 écossais) seraient présentes pour la cérémonie au Monument aux Morts avec présentation des armes
Puis les 2 jours suivants, entre 30 et 50 personnes seraient installées dans le village pour une reconstitution (campement, combats, ...) avec animation continue.

Pour ces 3 jours, le coût de la prestation s'élèverait à 1 000 € (avec véhicules)
Le Conseil Municipal propose de contacter l'association des anciens combattants pour en discuter.
D'autre part, une demande de subvention pourrait être faite à la Région et au Département. Il pourrait être judicieux de trouver également des sponsors pour la publicité.
Mme DUPON propose de faire des flyers pour distribuer dans les communes environnantes et inciter les populations à converger vers Bailleulmont ce week-end là.

Après un tour de table, avis favorable à l'unanimité pour étudier ce projet.

*** DELIBERATION FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE (FDE)**

La FDE rappelle que depuis le 1^{er} Juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs et que les tarifs réglementés de vente de l'électricité, pour les puissances électriques souscrites supérieures à 36 kVa (tarifs jaunes et verts) sont supprimés au 31/12/2015.

Les tarifs de l'électricité sur le marché sont plus intéressants que le tarif administré et essentiellement pour les tarifs des sites « Eclairage public » (communes)

La FDE a donc décidé de lancer un marché pour les sites dit « Tarif bleu » au travers d'un « groupement de commandes Electricité » ouvert aux collectivités territoriales qui a pour vocation de permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence.

Mr Le Maire rappelle que la FDE attribue des subventions aux communes qui réalisent des travaux électriques (exemple : chauffage de l'église, ...)

Le Conseil Municipal décide donc d'adhérer à ce groupement de commandes

*** QUESTIONS DIVERSES**

- Rue de Bavincourt

Il avait déjà été envisagé d'installer un panneau d'interdiction au plus de 10^m sur le chemin de Bavincourt mais en venant de Bavincourt, le territoire de Bailleulmont commence après l'intersection.

La commune de Bavincourt vient de donner son accord pour que l'on installe ce panneau sur leur territoire mais il faut se renseigner pour savoir si l'on doit mettre également une signalisation sur la nationale (interdiction de tourner).

Contactez la DIRE pour savoir si elle peut prendre en charge ce panneau.

- Cimetière

L'entreprise Ramery (Gest Cim) propose de faire un « audit » gratuit sur la gestion et l'aménagement du cimetière et nous conseiller. Mr MONTPETIT, commercial, passera en mairie le mardi 2 février à 14 H 00.

- Local technique

Ce projet est évalué à 180 000 € (hors frais architecte) et la subvention allouée jusqu'en Juillet 2016 est de 43 000 € + 20 000 € (PER)

La commune pouvant exercer son droit de préemption, celui-ci a été utilisé pour l'achat de la maison « LECLERC » qui se trouve en face de la mairie (maison, dépendances, jardin).

Une visite sera prévue avec le notaire pour les membres du conseil municipal qui le souhaitent pour étudier les possibilités qu'offrirait ce lieu (maison à louer, jardin pour parking, dépendance salle, ...) contacter le notaire pour visite éventuelle le 12/02 à partir de 16 H 00 – le conseil municipal sera informé de la suite par mail.

- Repas des Aînés

Mr Le Maire fait la lecture de courriers qu'il a reçu de Mr MARQUIS et Mme SADRIN qui manifestent leur mécontentement par rapport au repas des aînés qui a été proposé cette année.

Mr BONNELLE précise que ce repas est une déception et qu'il faut donc voir à améliorer ce que l'on propose. Après constat, peut-être faire une proposition de colis pour les personnes de plus de 75 ans.

- Intervention de Mr Francis PAUCHET

Mr PAUCHET précise que de fausses rumeurs circulent indiquant qu'il n'est pas à la retraite mais qu'il a été licencié. Il distribue donc à chaque membre du conseil municipal un document prouvant qu'il est bien en retraite et demande que ces rumeurs cessent sinon il se verra dans l'obligation d'intervenir auprès des instances légales.

- Sujets de Noël

Après la dégradation des bougies, le Père Noël qui se trouvait à l'entrée du village en venant du Bac du Sud a été arraché et volé. La Gendarmerie a été prévenue

- Salle des Fêtes

Des dégâts importants ont été remarqués sur le toit de la salle. Il y avait du ciment sur le zinc et tout est cassé, d'où les infiltrations d'eau.

Mr Le Maire a demandé à l'entreprise CARON de passer depuis plus de 6 mois et à ce jour, aucune nouvelle. L'entreprise FOY est donc venue faire un constat et a changé une faîtière. Dès réception du devis, l'assurance sera contactée pour pouvoir bénéficier de l'assurance décennale.

Il y a également des problèmes de champignons sur une fenêtre, malgré plusieurs interventions anciennes. Faire intervenir également l'assurance décennale.

- Travaux de voirie

La finition de l'enrobé Rue du Château a dû être reportée car une livraison n'était pas bonne et l'enrobé n'aurait pas tenu. Suite à une demande de l'entreprise, ce mauvais enrobé a été étalé chez Mr BONNELLE pour éviter que le camion reparte avec sa cargaison. Les travaux seront donc finis la semaine prochaine.

Suite à un mail de Mr Mercier, nous avons donc répondu que les travaux n'étaient pas finis. Le reste de ballast a servi à recharger le chemin de La Herlière.

- Sécurité routière

Mr PAUCHET précise que le stationnement dans le virage Rue d'En bas avec la Rue de la Poste est dangereux car on est obligé de se déporter et si une voiture descend (parfois vite) c'est dangereux.

- Dates des prochaines réunions

* Commission des Finances : jeudi 7 avril 2016 à 20 H 00

* Conseil Municipal : vendredi 15 avril 2016 à 20 H 00 (vote du Budget)

Si besoin, des réunions peuvent être programmées avant ces dates.



Les évènements et les manifestations à venir :



Le 20 mars 2016 : banquet des Anciens Combattants de Bailleulmont à Foncquevillers.

Le 03 avril 2016 : le parcours du cœur, organisé par Basseux, Bailleulval, Bailleulmont et Rivière.

Le 1er mai 2016 : 8 ème brocante de Bailleulmont organisée par l'Amicale.

Les 30 avril et 1er mai 2016 : la Ducasse de Bailleulmont

Repas, apéritifs festifs et ducasse animeront notre commune durant ces deux jours.

Le 8 mai 2016 : cérémonie de l'armistice de la Seconde Guerre mondiale

Souvenir, pose d'une gerbe aux monuments aux morts et au cimetière avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre de l'amitié dans la salle communale offert par la commune.

Le 27 mai 2016 : "la fête des Voisins et des Amis" organisée par l'Amicale.

Le 04 juin 2016 : sortie annuelle du Comité des Fêtes : la Baie de Somme

Le 12 juin 2016 : journée détente et pêche au Val de Grouche organisée par l'Amicale.

Le 18 juin 2016 : célébration de l'appel du Général de Gaulle

Souvenir, pose d'une gerbe aux monuments aux morts avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre de l'amitié dans la salle communale offert par la commune.

Le 13 juillet 2016 : le traditionnel cochon grillé du Comité des Fêtes.

Le 14 juillet 2016 : Fête Nationale

Rassemblement devant le monument aux morts. Distribution de livres de prix aux élèves de notre commune - jeux traditionnels, tir à la carabine.

Le 03 septembre 2016 : la traditionnelle grillade de l'Amicale.

Le 11 novembre 2016 : cérémonie de l'armistice de la Première Guerre mondiale

Souvenir, pose d'une gerbe aux monuments aux morts et au cimetière avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre de l'amitié dans la salle communale offert par la commune.

Le 19 novembre 2016 : soirée Beaujolais Nouveau, organisée par le Comité des Fêtes.

Le 26 novembre 2016 : la fête de Saint-Eloi, organisée par l'Amicale.

Les 03 et 04 décembre 2016 : l'Amicale participe au Téléthon

Ramassage des bouchons plastique et des bouchons en liège pour le Téléthon.

Repas des aînés et arbre de Noël : dates à préciser.

Quelques-uns des évènements récents : la cérémonie des vœux 2016



Quelques-uns des évènements 2015 : le repas de aînés



Quelques-uns des évènements 2015 : le cochon grillé du comité des fêtes



Quelques-uns des évènements 2015 : la cérémonie du 11 novembre



Quelques-uns des évènements 2015 : le repas des aînés



Quelques-uns des évènements 2015 : voyage à Brugges du comité des fêtes



Quelques-uns des évènements 2015 : la fête du village



Règlement intérieur de la salle d'évolution



La salle d'évolution de Bailleulmont, située 7 Rue du Château, est mise à la disposition des personnes privées sur la base du règlement suivant :

ARTICLE 1 : GESTION

Le suivi de la gestion de la salle d'évolution est assuré par Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : UTILISATION

La salle d'évolution est mise à disposition pour les manifestations suivantes:

- mariages, noces d'or,
- baptêmes, communions,
- fiançailles, anniversaires,
- enterrements,
- et, selon la disponibilité, pour des repas, réceptions, réunions diverses.

ARTICLE 3 : LOCAUX ET MATERIELS MIS A DISPOSITION

La salle d'évolution comporte:

- une salle d'environ 140 m² qui peut être utilisée pour l'organisation de repas, lunches, cocktails, etc...
- une tisanerie (qui n'est pas considérée comme une cuisine), comportant 2 réfrigérateurs, un lave-vaisselle, une cuisinière électrique ;
- des sanitaires ;
- des tables, des chaises, de la vaisselle ;
- un congélateur est mis à disposition des utilisateurs. Les personnes concernées se doivent de protéger les aliments qu'ils y entreposent.

La sonorisation est à installer par l'utilisateur. Il est formellement interdit de modifier les dispositifs de sécurité et du limiteur acoustique. Les issues devront être dégagées et accessibles au public à tout moment.

ARTICLE 4 : CAPACITE DE LA SALLE

La salle d'évolution peut accueillir 150 personnes. L'utilisateur ne devra en aucun cas dépasser ce nombre de participants.

ARTICLE 5 : REMISE DES CLES

Les clés sont enlevées la veille de la manifestation sur rendez-vous avec Madame Jouy Isabelle, 2 Rue du Four, 62123, Bailleulmont – Tél : 03.21.24.98.42

Un premier constat des lieux doit alors être fait et les remarques écrites.

Les relevés des compteurs doivent être effectués.

Les clés sont rendues le lendemain de la manifestation. Un second constat des lieux doit alors être fait et les remarques écrites. L'absence du locataire autorise la personne responsable de la salle à effectuer seule ce constat des lieux aux risques du locataire.

De même un chèque de caution de 500 euros sera demandé le jour de la remise des clés. Cette caution sera restituée en fin de location si la salle est rendue en parfait état et sans détérioration constatée par le responsable de la salle ou adressée au locataire par courrier dans les jours qui suivent.

ARTICLE 6 : ENTRETIEN ET RANGEMENT

L'entretien de la salle sera assuré par les utilisateurs. L'utilisateur aura à sa charge :

- de remettre le mobilier dans sa disposition initiale ;
- ***de balayer la salle afin que rien ne reste à terre: papiers,***

Un forfait de 30 € leur sera facturé pour le lavage des sols uniquement, les éléments de cuisine et les blocs sanitaires doivent être nettoyés par l'utilisateur.

- de nettoyer les abords: cour, murs, grilles, grillages, jardinières
 - de veiller à la propreté des sanitaires ;
 - de rendre la vaisselle propre ;
 - de mettre les chaises par piles de 10 ;
 - de mettre les assiettes par piles de 10 ;
 - de ranger les verres séparés les uns des autres, c'est à dire les verres à eau séparés des différents verres à vin ou à champagne ;
 - de ranger les tasses et sous-tasses à café ;
 - de ranger les couverts séparés (couteaux, fourchettes, cuillères) par 50 dans les bacs et par 10 avec un élastique ;
 - de ranger les coupes à champagne dans les boîtes ;
 - de déclarer à la SACEM toute diffusion de musique impliquant un acquittement de droits.
- La vaisselle doit être rendue lavée et exposée sur une table de la tisanerie.

Interdiction de fumer dans la salle communale. Des contrôles inopinés pourront être effectués.

Décoration : Interdit d'accrocher avec des punaises, clous, rubans adhésifs, pâtes adhésives sur les murs et poutres. Au niveau des poutres uniquement par ficelles qu'il vous faudra ôter après votre manifestation.

En cas de non-respect des consignes, le tarif sera majoré, selon délibération du Conseil Municipal, d'un montant de 100 €.

Le verre (bouteilles,) doit être déposé dans les containers prévus à cet effet sur la place de l'église.

Après la manifestation, les sacs poubelles gris devront être placés dans les poubelles grises prévues à cet effet, et celles-ci devront être sorties au plus tard le dimanche sur le trottoir devant la grille de l'école.

Toute dégradation sera facturée au locataire au prix de remise en état à neuf.

L'utilisation de barbecue dans l'enceinte de la salle et de ses abords est interdite.

ARTICLE 7 : CONTRAT

L'utilisation de la salle fait l'objet d'un contrat entre la commune et l'organisateur de la manifestation. Ce contrat sera signé lors de la réservation définitive.

ARTICLE 8 : RESPECT DES RIVERAINS

La salle communale est située dans une zone habitée. Afin d'éviter tout désagrément aux riverains, le bénéficiaire s'engage à ce que tous les participants quittent la salle le plus silencieusement possible. En particulier, ***l'usage des avertisseurs sonores des véhicules, les pétards, les sonorisations trop bruyantes sont prohibés (tant à l'arrivée qu'au départ).***

A partir de 22 heures, les ouvertures de la salle devront être fermées pour respecter la tranquillité publique.

L'horaire limite d'utilisation de la salle est fixé à 4 heures du matin.

Ne pas tirer de pétards ou engins détonants dans les locaux et dans la cour.

Le locataire répondra des nuisances causées par les personnes présentes et de la mauvaise tenue de celles-ci.

La Commune décline toute responsabilité pour les matériels et autres produits déposés ou laissés sur place par le locataire.

Seul le locataire aura accès au tableau électrique. En quittant la salle, il éteindra les lumières et vérifiera la fermeture des portes.

Aucun personnel n'est affecté à la salle, le locataire reste libre d'utiliser les services externes qui lui conviennent (cuisinier, traiteur, sono).

ARTICLE 9 : RESERVATION

Les demandes de réservation de la salle d'évolution doivent être déposées en Mairie aux jours et heures de permanence (mardi de 16 H 00 à 19 H 30 et vendredi de 17 H 00 à 19 H 30) avec le motif et le nom de l'utilisateur.

L'utilisateur justifiera de son domicile auprès du service gestionnaire. ***L'utilisateur devra obligatoirement présenter un justificatif d' Assurance « Responsabilité Civile ».***

La réservation définitive se fera aux jours et heures d'ouverture susdits ainsi que la signature du contrat, du règlement intérieur et éventuellement du contrat de location vaisselle.

ARTICLE 10 : TARIF DE L'UTILISATION

Le tarif de l'utilisation sera déterminé chaque année par le Conseil Municipal. Le tarif appliqué est celui en vigueur au jour de la signature de la convention.

Les tarifs actuels sont :

* ***Personnes résidant dans la Commune :***

- | | |
|---|--------------------|
| - Location avec tisanerie | 100 € |
| - Location uniquement des verres | 0.10 € par verre |
| - Location de couverts (y compris les verres) | 0.60 € par couvert |

- Location uniquement d'accessoires (plats, plateaux, ...) forfait de 15 €
- Casse : à régler par rapport au tarif en vigueur chez notre fournisseur
- Electricité : à régler selon le tarif en vigueur, soit 0.15 € le KWh (Relevé du compteur avant et après la manifestation)

* Personnes extérieures à la Commune :

- Location avec tisanerie 200 €
- Location uniquement des verres 0.10 € par verre
- Location de couverts (y compris les verres) 0.60 € par couvert
- Location uniquement d'accessoires (plats, plateaux, ...) forfait de 15 €
- Casse : à régler par rapport au tarif en vigueur chez notre fournisseur
- Electricité : à régler selon le tarif en vigueur, soit 0.15 € le KWh (Relevé du compteur avant et après la manifestation)

* Enterrement :

- L'usage de la salle est gratuit pour la famille d'une personne décédée qui habitait Bailleulmont (ou qui a des attaches à Bailleulmont)
- 40 € avec verres, tasses à café, cuillères) plus les charges, pour les extérieurs.

* Associations :

- Les réunions d'associations sont gratuites sous réserve que la salle ne soit pas déjà louée
- Les manifestations dans la salle sont gratuites une fois par an, après production d'un calendrier de réservation en début d'année, production d'un chèque de caution prévu à l'article 5 et d'une attestation de responsabilité civile pour l'année.

Cette gratuité n'est pas valable pour la casse de la vaisselle, les dégradations éventuelles, le nettoyage de la salle et les frais de consommation d'énergie.

* Réunions :

50 € pour les sociétés extérieures.

. Il est impératif que seuls les habitants de Bailleulmont bénéficient de ces conditions préférentielles car la salle est un bien communal financé par les impôts communaux, l'entretien et les charges sont assurés par la Commune.

. Par délibération du Conseil Municipal en date des 25 novembre 2008, les habitants de Bailleulmont et exclusivement leur enfants qui voudront louer la salle pour un événement familial, pourront le faire au tarif préférentiel.

. Des contrôles seront effectués et tout abus constaté (utilisation extérieure sous couvert d'une personne de Bailleulmont) engendrera un réaménagement du tarif.

. Tout règlement non honoré sera recouvré par les services de la Trésorerie d'Arras Banlieue.

ARTICLE 11 : ARRHEs

Le montant des arrhes est fixé à la moitié de la mise à disposition de la salle.

Ils sont versés à la signature du contrat. En cas du désistement du locataire, ils seront acquis définitivement à la Commune. En cas de désengagement de la Commune, ces arrhes seront rendues au locataire.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE ET SECURITE

La Commune décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets ou de matériels appartenant à des particuliers ou à des associations qui se trouvent dans l'enceinte de la salle ou à l'extérieur. Le bénéficiaire de la mise à disposition fera son affaire de la garantie de ces risques sans recours contre la Commune.

Pour chaque manifestation, le locataire devra prévoir la sécurité à l'intérieur des locaux comme à leurs abords.

Il est impératif de respecter les consignes de sécurité affichées à l'intérieur de la salle (interdiction de fumer par exemple).

ARTICLE 13 : SOUS-LOCATION

Il est formellement interdit au bénéficiaire du contrat de céder la salle à une autre personne ou association ou d'y organiser une manifestation différente de celle qui est prévue.

En cas de constatation de tels faits, le dépôt de garantie ne sera pas rendu et le locataire ne pourra plus redemander la location de la salle.

ARTICLE 14 : AUTORISATION SPECIALE

L'utilisateur fera son affaire en ce qui concerne les autorisations nécessaires à l'ouverture d'une buvette, la programmation d'œuvres musicales, etc.,

ARTICLE 15 : LIMITEUR DE SON

Un limiteur de son est installé dans la salle d'évolution. En cas de trois déclenchements du limiteur de son, vous devez savoir que vous prenez le risque de ne plus avoir de courant dans la salle, y compris le coffret de scène, et une pénalité de ré-enclenchement, qui s'élève à la somme de 250 € vous sera facturée.

ARTICLE 16 : CONSIGNES IMPERATIVES

Le locataire respectera impérativement les consignes concernant le chauffage de la salle et de ses annexes ainsi que les maxima de puissance portés sur les prises électriques.

ARTICLE 17 : STATIONNEMENT

L'utilisateur veillera à ce que les règles de stationnement soient respectées. Il ne faudra pas bloquer le passage dans la rue du Château.

Interdiction formelle de stationner devant le passage des riverains.

Interdiction formelle de stationner devant le portail de la cour de l'école pour laisser un libre accès aux services de secours.

La cour de l'école est interdite d'accès sauf pour l'approvisionnement après autorisation du Maire ou de son représentant.

Il est interdit d'utiliser la cour d'école pour des jeux de balles, de ballons ou pour tout autre jeu de lancer.

ARTICLE 18 : ENGAGEMENT

Le bénéficiaire s'engage à respecter et à faire respecter le présent règlement et les modalités contenues dans ce contrat.

Fait à BAILLEULMONT, le.....

(Mention " Lu et approuvé " suivie de la signature de l'utilisateur),

Signature,



Utilisation de la salle communale



En 2015, la salle d'évolution a été utilisée :

À titre gratuit par des associations locales, la Communauté de Communes de la Porte des Vallées, le Syndicat RPI La Fontaine, les écoles...

10 fois à titre payant par des particuliers.

Plusieurs fois par la Commune de Bailleulmont (Fête locale ou cérémonies).

Les recettes liées à ces occupations sont les suivantes :

- **1 000,00 €** pour la location des locaux
- **728,83 €** pour la location de couverts et la fourniture d'énergie.

D'autre part, la salle est également louée par la Com. de Com. de la Porte des Vallées pour les animations en faveur de la Petite Enfance (environ 1 à 2 fois par mois).



Le mot de la Société de Chasse de Bailleulmont



Les chasseurs de Bailleulmont quelques instants avant le départ.

La Société de Chasse remercie toutes les personnes qui participent aux manifestations qu'elle organise dans l'année.

Le mot du comité des fêtes de Bailleulmont



*Au nom du Comité des Fêtes de Bailleulmont, je vous souhaite une très bonne
année 2016.*

Pleine d'amour et de paix et le tout en parfaite santé !

*Je tiens à remercier tous les bénévoles qui participent à l'élaboration de nos
soirées Beaujolais et Cochon grillé, sans qui celles-ci ne pourraient avoir lieu.*

*Je tiens également à remercier tout particulièrement Mr Raymond
Malvoisin pour toutes ces années passées au sein du Comité en tant que
Président.*

Ludovic Bancquart

Président du Comité des Fêtes

Le mot de l'Amicale de Bailleulmont



Les membres de l'Amicale vous présentent le programme annuel 2016 :

- La 8ème Brocante : le 1er MAI 2016,
- La Fête des Voisins et Amis : le 27 MAI 2016,
- Une Journée Détente, Pêche au Val de Grouches : le 12 JUIN 2016,
- La Traditionnelle Grillade : le 03 SEPTEMBRE 2016,
- Le Repas de la St Eloi : le 26 NOVEMBRE 2016,
- Le Téléthon : le 3 et 4 DECEMBRE 2016,
- Voyage organisé à Paris: Courant DECEMBRE.

Merci pour votre présence aux manifestations que nous organisons et merci aussi à tous les bénévoles qui oeuvrent avant, pendant et après chacune des ces manifestations.

Pour nous rejoindre :

Monsieur Daniel SAVAUX
7 Rue du Crinchon, 62123, Bailleulmont
Tel. 03.21.55.65.47


Merci et à très bientôt.




Les résultats de l'analyse de l'eau de la commune pour l'année 2015



Comme chaque année, plusieurs analyses de l'eau du robinet ont été effectuées. Nous publions les résultats du mois de décembre :



DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
DEPARTEMENT SANTE ENVIRONNEMENT
Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais

S.I BAILLEULVAL BAILLEULMONT

Lille, le 14 décembre 2015

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
S.I BAILLEULVAL
MAIRIE
RUE DU CHATEAU
62123 BAILLEULVAL

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : lundi 07 décembre 2015 à 10h30
Unité de gestion		00180835		par : VAI
Installation	UDI	000487	S.I BAILLEULVAL BAILLEULMONT	Type visite : D1
Point de surveillance	S	0000001692	R.M	Commune : BAILLEULMONT
Localisation exacte	ECOLE RUE DU CHATEAU EVIER CUISINE			

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Mesures de terrain					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,50 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	663 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,05 mg/LCl2				
Chlore total	0,08 mg/LCl2				


Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)
 Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00180467 Référence laboratoire : LSE1512-11386

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélobimétrie NFU	0,36 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml-MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00180835)
 Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour la Préfète du Pas-de-Calais et par délégation,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

G. JACOB





NAISSANCES :

PARSY Héloïse est née le 12 avril 2015
(domiciliée au 1 rue de la Poste)

COUDRIER Lily est née le 02 mai 2015
(domiciliée au 8 rue de la Poste)

Nous leur souhaitons, une nouvelle fois la bienvenue à Bailleulmont.

MARIAGE :

SAVAUX Emilie et NUYTTENS Benjamin
se sont mariés le 9 mai 2015

GENDERA Caroline et BORELLE Harold
se sont mariés le 19 septembre 2015

Félicitations aux heureux époux !

DÉCÈS :

Certains de nos concitoyens nous ont malheureusement quittés.

CHOISY Pierre le 04 mai 2015 à l'âge de 79 ans
Il habitait 8 rue du Moulin

Nous adressons à leur famille et à leurs proches nos plus sincères condoléances.





Des nouvelles de « NOTRe » Communauté de Communes

Vous avez peut-être lu des articles, entendu des discours, vu des reportages sur cette loi, mais qu'elle est-elle exactement ? Qu'implique-t-elle pour notre commune ? Quelle solution a été choisie ?

1) Qu'est-ce que la loi NOTRe ?

Il s'agit d'un acronyme pour « Nouvelle Organisation Territoriale de la République ». Cette réforme des territoires est devenue projet de loi le 27 janvier 2015. L'Assemblée nationale a retenu un certain nombre de dispositions parmi lesquelles le principe d'obligation de regroupement des EPCI pour atteindre le seuil de 20 000 habitants.

Si la Communauté de Communes des Vertes Vallées et celle du Val du Gy ont déjà fusionné en décembre 2012, le compte n'y est pas : la nouvelle communauté ne comporte qu'un peu moins de 13 000 habitants. Elle ne peut donc échapper à terme à une fusion avec d'autres communautés de communes.

2) Qu'implique la loi NOTRe pour notre commune ?

La Porte des Vallées avait le choix entre une fusion avec la communauté urbaine d'Arras ou une union avec les Communautés de Communes des 2 Sources et de l'Atrébatie.

Pour plus de visibilité, nous vous proposons un tableau récapitulatif faisant apparaître les grandes différences :

	Fusion des 3 intercommunalités : Porte des Vallées, les Deux Sources et l'Atrébatie	Fusion avec le « Grand Arras »
Aménagement de l'espace	Les 3 collectivités sont engagées dans la démarche de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : ils ont déjà engagé une réflexion sur l'avenir du territoire.	Programmes d'aménagement d'ensemble ou de dispositif de financement des équipements publics de la CUA : l'idée est de renforcer le centre urbain arrageois.
Développement durable et écologie urbaine	La Porte des Vallées a la compétence assainissement collectif et l'Atrébatie a la compétence raccordement au collectif. Les 3 EPCI ont un SPANC (<i>Service Public d'Assainissement</i>	Assainissement collectif

		<i>Non Collectif</i>). Les collectivités ont donc le choix entre assainissement individuel et collectif.	
Gestion de l'eau		La gestion de l'eau passe par un syndicat (pour l'instant).	La gestion de l'eau passe par Véolia.
Habitat		Rien n'apparaît dans les statuts	Équilibre social de l'habitat : politique de peuplement pour favoriser la mixité sociale et l'accès au logement ou relogement des personnes défavorisées.
Impôts	<i>Actuellement</i>	<i>Prévision après fusion</i>	<i>Prévision après fusion</i>
Taxe d'habitation	3,54 % 401 011 €	12,38 % 1 402 406 €	15,25 % 1 727 520 €
Taxe foncière	1,71 % 162 108 €	0,693 % 65 696 €	4,36 % 413 328 €
Taxe foncière non bâti	6,60 % 87 780 €	3,43 % 45 619 €	4,63 % 61 579 €
CFE taxe professionnelle	22,33 % 645 709 €	22,99 % 664 641 €	28,75 % 831 162,50 €
Impôt transport			0,80 % qui s'applique sur la masse salariale de toutes les entreprises de plus de 9 salariés. ?
	TOTAL 1 296 608 €	2 178 363 €	3 033 589,50 €

3) Quelle solution a été choisie ?

Le choix a donc été fait à l'unanimité d'unir les Communautés de Communes des Deux Sources, de l'Atrébatie et de la Porte des Vallées. Ce choix est fondé sur un projet de développement commun qui sera porté par l'ensemble des 3 intercommunalités qui conserveront leurs caractères et leurs valeurs rurales. Si la fiscalité risque à terme d'augmenter quoi qu'il arrive, cette dernière sera bien moins importante qu'avec une intégration dans le « Grand Arras ».

Notre nouvelle intercommunalité se composera ainsi de 96 communes abritant un peu plus de 35 000 habitants. La fusion sera effective pour le 1er janvier prochain.



Crédit : La Voix du Nord du 23/03/2016



Comité de rédaction :

La Commission Communication

Le Conseil Municipal



Commune de Bailleulmont – avril 2016